



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Préservation des anguilles

Question écrite n° 6717

Texte de la question

M. Jean-Philippe Tanguy alerte Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur la situation critique de l'anguille européenne classée en danger d'extinction. Étape ultime avant la disparition d'une espèce, le classement en danger critique d'extinction sonne comme un véritable signal d'alarme. Bien que la menace qui pèse sur l'anguille soit peu connue, elle représente une réelle urgence. Cette espèce a notamment été inscrite dans la liste rouge établie par l'Union internationale pour la conservation de la nature (l'UICN) comme l'un des animaux les plus en danger de la planète, avant même le dauphin ou encore l'ours polaire. La Somme a une histoire ancestrale autour de l'anguille, faisant partie intégrante de son patrimoine local. Au sein du département samarien, cette espèce représente également un enjeu majeur de l'économie locale. La pratique de la pêche à la civette place désormais les anguilles en tant qu'espèce en voie d'extinction. Après leur naissance dans la mer des Sargasses, près de la Floride, les anguilles traversent l'océan pour grandir dans les cours européens, plus propices à leur évolution, jusqu'à atteindre leur taille adulte. Elles retournent ensuite dans la mer des Sargasses afin de se reproduire. Cependant la pêche de ces alevins dans les fleuves européens empêche leur retour en Floride et donc leur reproduction. En Picardie, cette pêche intensive a des conséquences dramatiques. Chaque civette capturée est une anguille adulte de moins dans nos rivières et une espèce qui se rapproche un peu plus de l'extinction. À ce titre, la Fédération de la pêche et protection des milieux aquatiques de la Somme réclame un moratoire sur cette pratique très lucrative. Alors que l'export international est interdit depuis 2009, un véritable marché illégal a émergé. Avec un prix variant entre 150 euros et 250 euros du kilo et entre 1 000 et 2 000 euros sur le marché asiatique, l'anguille attise la convoitise des braconniers. Les civettes sont capturées à l'embouchure des fleuves pour être ensuite revendues à prix d'or sur les différents marchés. Au-delà de la sauvegarde d'une espèce, préserver les anguilles c'est protéger un patrimoine local, la vie des rivières et l'activité des pêcheurs professionnels qui est gravement menacée par le déclin de cette espèce. Il lui demande donc si elle entend mettre en œuvre un moratoire afin d'interdire la pêche de ce poisson migrateur et de lutter contre le braconnage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Tanguy](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6717

Rubrique : Biodiversité

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2025